

Soutien à l'innovation en pédagogie – jusqu'à 5 000 \$

Le soutien à l'innovation en pédagogie, octroyé par le Département de médecine, vise à encourager les initiatives innovantes en enseignement médical auprès des étudiant·e·s de première et de deuxième année du MD, des étudiant·e·s en externat, des résident·e·s ainsi que des étudiant·e·s gradué·e·s.

Critères d'éligibilité

- Être membre du corps professoral du Département de médecine;
- Être l'instigateur·trice d'un projet **innovant** en pédagogie qui s'adresse à des étudiant·e·s de la Faculté de médecine (ex. : recherche, développement, mise en application d'une innovation pédagogique, production de matériel pédagogique...);
- Les candidat·e·s peuvent avoir reçu le soutien du Département dans le passé; toutefois, ce soutien ne peut être accordé plus de deux fois;
- Les candidat·e·s seront évalué·e·s en fonction de la pertinence, de l'impact et de la faisabilité du projet.

Comité d'attribution

Le comité d'attribution sera composé du directeur du Département et de trois autres membres du Département de médecine ou du Centre de pédagogie appliquée en sciences de la santé (CPASS).

Modalités d'attribution

- Ce prix est accordé par le Département annuellement à la suite de la recommandation du comité d'attribution;
- Ce soutien financier sera versé via un transfert vers un compte dans votre établissement affilié à l'UdeM et doit être utilisé comme fonds de fonctionnement pour votre projet (voir le formulaire pour la liste des dépenses admissibles, section « Estimation des coûts »). Le montant sera versé avant le 30 avril 2026.

Obligations des candidat·e·s

En acceptant le soutien financier, les candidat·e·s doivent s'engager à :

- Utiliser les fonds pour des dépenses liées à des projets d'enseignement (équipements, salaires d'étudiant·e·s ou d'assistant·e·s, production de matériel pédagogique, etc.);
- Réaliser le projet pédagogique dans les deux prochaines années;
- Présenter un rapport de réalisation au Département à la fin du projet;
- Mentionner l'affiliation au Département de médecine dans les présentations et publications.

Documents requis

- CV en format UdeM (un CV abrégé sera aussi accepté);
- Formulaire de demande rempli;
- Lettre de recommandation de la chefferie du département hospitalier et de la direction de l'enseignement.

Procédure et date butoir

Chaque candidat·e doit soumettre son dossier complet au plus tard le **12 mars 2026** en format électronique à :

departement-medecine@umontreal.ca

Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.